

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 625 726

(21) N° d'enregistrement national : 88 003 14

(51) Int Cl<sup>4</sup> : B 65 D 5/38, 25/54.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 13 janvier 1988.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : MARIÈ Jean-Pierre, METZ Gérard (de) et Société à responsabilité limitée dite : FILTROPA-FRANCE. — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 28 du 13 juillet 1989.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

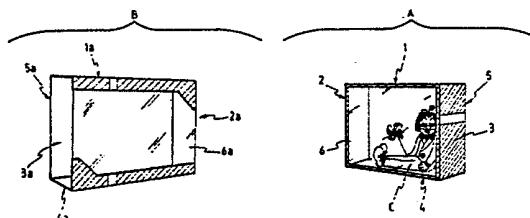
(72) Inventeur(s) : Jean-Pierre Marie ; Gérard de Metz.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Rinuy et Santarelli.

(54) Présentoir-emballage perfectionné.

(57) Ce présentoir-emballage comporte nécessairement deux ensembles distincts A-B mais appelés à coopérer entre eux, à savoir un premier ensemble A constitué par une boîte, un boîtier ou un coffret dont, au moins une des faces 6, présentant la plus grande surface, est transparente et un second B constitué par un étui conçu pour recouvrir ledit premier ensemble et comportant une face 6a en un matériau transparent destiné à s'adapter sur ou à coïncider avec la face transparente de ce premier ensemble dans une position donnée et une face en un matériau non transparent plus résistant que celui constitutif de la face transparente, destiné dans une autre position donnée, à s'adapter sur ou à coïncider avec ladite face transparente du premier ensemble et protéger cette dernière, ce second ensemble comportant sur ses faces visibles tout motif décoratif ou signe distinctif approprié lui donnant l'aspect « d'un paquet » dit « paquet-cadeau ».



FR 2 625 726 - A1

D

La présente invention concerne un présentoir-  
emballage perfectionné.

Les emballages servant aussi de présentoirs sont  
de plus en plus utilisés. Il s'agit de boîtes ou boîtier  
5 dans lesquels se trouve l'article ou le ou les objets  
offerts à la clientèle, au moins l'une des faces principales  
de cette boîte ou de ce boîtier étant en un matériau trans-  
parent. Ce mode d'emballage permet ainsi de visualiser le  
produit offert à la vente, tout en le maintenant dans son  
10 emballage à l'abri des manipulations intempestives et in-  
désirables de la part de la clientèle. Il présente toute-  
fois l'inconvénient de ne pas donner toutes les garanties  
de protection au cours du stockage, de la manutention ou  
du transport du fait que la paroi ou la face transparente  
15 de cet emballage est en matériau plus vulnérable que celui  
constitutif des autres faces ou parois. Par ailleurs,  
lorsque le client fait l'acquisition du produit qui lui a  
été ainsi exposé, il convient- la plupart du temps- de  
prévoir un autre emballage généralement constitué par du  
20 papier recouvrant la boîte ou le boîtier en cause, papier  
qui sera à son tour maintenu par tout moyen de fixation  
approprié du type ficelles, bandes adhésives, agrémenté  
ou non suivant les cas de motifs décoratifs, comme cela  
se fait fréquemment lors de la confection de paquets dits  
25 "paquets-cadeaux".

En période de fêtes et pendant les moments dits  
d'affluence ou de presse, la nécessité, voire l'obliga-  
tion de réaliser de tels paquets, constituent une sujé-  
tion de laquelle il serait intéressant de pouvoir se passer.

La présente invention se propose donc un double objectif : celui de pallier l'inconvénient concernant la protection plus ou moins précaire ou insuffisante d'un produit contenu dans un emballage-présentoir et celui de 5 pouvoir se dispenser d'avoir à réaliser un paquet au moment où le client a fait l'acquisition de son article.

Ce double objectif est atteint grâce à un emballage perfectionné essentiellement caractérisé par le fait qu'il comporte nécessairement deux ensembles distincts 10 mais appelés à coopérer entre eux, à savoir un premier ensemble constitué par une boîte, un boîtier ou un coffret dont au moins une des faces présentant la plus grande surface est transparente et un second ensemble constitué par un étui conçu pour recouvrir ledit premier ensemble et comportant une 15 face en un matériau transparent destiné à s'adapter sur ou à coïncider avec la face transparente de ce premier ensemble dans une position donnée et une face en un matériau non transparent plus résistant que celui constitutif de la face transparente, destiné dans une autre position donnée, 20 à s'adapter sur ou à coïncider avec ladite face transparente du premier ensemble et protéger cette dernière, ce second ensemble comportant sur ses faces visibles tout motif décoratif ou signe distinctif approprié lui donnant l'aspect d'un "paquet" dit "paquet-cadeau"

25 Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'étui constituant le second ensemble de l'emballage selon l'invention affecte la forme générale du premier ensemble et il est conçu de manière qu'au moins une de ses faces présente une ouverture permettant l'insertion et /ou le coulis- 30 sement de ce premier ensemble à l'intérieur de cet étui.

35 Suivant encore une autre caractéristique, aussi bien le premier ensemble que le second, peuvent avoir toute forme compatible avec le fait que le second ensemble recouvre le premier et que ce dernier puisse s'y insérer dans deux positions différentes correspondant à une rotation de 180° autour d'un des deux axes principaux de symétrie (axe longitudinal ou axe transversal).

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés sur lesquels :

- 5 . La figure 1 est une vue, en perspective, des deux ensembles constituant l'emballage selon l'invention;
  - 10 . La figure 2 est une vue, en perspective, montrant - à un certain stade intermédiaire- un des modes d'assemblage des deux ensembles de la figure 1.
  - 15 . La figure 3 est une vue, en perspective, de l'emballage de l'invention en fin d'assemblage de ses éléments constitutifs suivant le mode correspondant à celui illustré à la figure 2.
  - 20 . La figure 4 est une vue, en perspective, montrant - à un certain stade intermédiaire- un autre mode d'assemblage des deux ensembles de la figure 1.
  - 25 . La figure 5 est une vue, en perspective, de l'emballage de l'invention en fin d'assemblage suivant le mode illustré à la figure 4 et,
  - 30 . La figure 6 représente, en perspective, l'emballage assemblé selon le mode illustré aux figures 4 et 5 mais vu du côté opposé à celui de ces figures.
- En se référant à ces figures, l'emballage selon l'invention se compose des deux ensembles A et B. L'ensemble A est constitué d'un boîtier du type parallélépipède rectangle dont les cinq parois ou faces latérales (1,2,3,4,5) sont en un même matériau rigide, de bonne résistance aux chocs et à la déformation, de préférence non transparent, tel que carton, matière plastique expansée ou non, alliage métallique léger etc... et dont la paroi ou face (6) est en un matériau transparent qui, pour des raisons évidentes, d'ordre pratique (facilitant l'accès au contenu du boîtier), est moins résistant que celui constitutif des autres parois. Ce type de boîte ou boîtier est déjà connu et largement utilisé comme présentoir d'un article C, comme on le comprendra aisément.

Il souffre toutefois des inconvénients et sujétions rappelés dans le préambule de la présente description touchant à la vulnérabilité de la face 6 en cours de transport ou de manutention et à la nécessité d'un emballage supplémentaire pour la confection du paquet que le client emporte après avoir fait l'acquisition du produit présenté et son contenu dans son boîtier (A).

L'invention ayant pour but de répondre à ces deux points, l'emballage qui en fait l'objet comporte un second ensemble nécessairement associé au premier et qui est lui-même constitué par un étui (B) destiné à recouvrir le premier ensemble (A). Cet étui affectera obligatoirement la forme générale de cet ensemble (A). Dans le cas particulier illustré ici, ce sera aussi un parallélépipède rectangle dont les faces 1a, 5a et 4a sont pleines et en un matériau analogue ou non à celui constitutif des faces 1, 5 et 4 de l'ensemble A, dont la face 6a est transparente comme la face 6 et dont les bases latérales (2a, 3a) sont ouvertes vers l'extérieur de manière à permettre l'insertion de l'ensemble A par l'une de ses bases (2 ou 3).

Ainsi, en se référant à la figure 2 on voit que, si l'on introduit, par sa base 2, l'ensemble boîtier A dans l'ensemble étui B en y accédant par la base 2a de ce dernier et en progressant dans le sens de la flèche F par un mouvement coulissant, en fin de course (voir figure 3), la face transparente 6a de l'ensemble-étui recouvre la face 6 de l'ensemble-boîtier. Le contenu (C) de l'ensemble boîtier A reste visible et l'assemblage ainsi réalisé assure son office de présentoir grâce à cette coïncidence des faces transparentes 6 et 6a des deux ensembles A et B.

Par contre si, après avoir séparé les ensembles A et B, on fait subir à l'un d'entre eux (par exemple à l'ensemble B) une rotation de 180° autour de l'axe XX', la face 5a de l'ensemble étui B qui constituait précédemment la face arrière de l'emballage présentoir, constituera la face avant de cet ensemble-étui.

On procédera alors comme expliqué pour les figures 2 et 3, c'est-à-dire en insérant l'ensemble boîtier A dans l'ensemble étui B en présentant la face 2 de l'un au droit de la face 2a de l'autre, le mouvement coulissant étant illustré, à un de ses stades par la figure 4, on constate qu'en fin de course l'emballage selon l'invention se trouvera être celui illustré à la figure 5. En examinant celle-ci on s'aperçoit que la face 5a de l'ensemble étui a complètement recouvert la face transparente 6 de l'ensemble boîtier si bien que cette dernière se trouvera protégée, au cours des différentes manipulations auxquelles l'emballage pourra être soumis, par une paroi (face 5a) faite d'un matériau plus résistant. De même, la paroi transparente 6a de l'ensemble étui constituant la paroi arrière de l'emballage assemblé selon le mode illustré à la figure 5 se trouvera elle-même renforcée du fait qu'elle repose sur la face pleine 5 de l'ensemble boîtier A (voir figure 6). Ainsi les deux faces, les plus vulnérables, à savoir les faces transparentes 6 et 6a se trouvent protégées et/ou renforcées grâce au mode d'assemblage qui vient d'être décrit et dont les résultats avantageux sont dûs à la complémentarité des éléments constitutifs qui composent l'emballage selon l'invention.

En se référant toujours aux figures 5 et 6, on se rend immédiatement compte que le client qui a choisi son article au vu du présentoir (figure 3) peut très bien se dispenser d'un emballage supplémentaire puisqu'il suffit de procéder, comme il a été décrit ci-dessus, pour avoir un emballage transportable sans risque de destruction intempestive tout en conservant à l'abri des regards le contenu dudit emballage. Au surplus, l'extérieur de ce dernier, pour des raisons d'esthétique, commerciales ou publicitaires que l'on comprendra fort bien, peut être décoré à volonté ou porter tout signe ou dessin original (7) ou distinctif (8-8a) sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

On remarquera également qu'aussi bien l'ensemble A que l'ensemble B pourra représenter tout volume géométrique de forme désirée (autre que celle d'un parallélépipède) à la condition que ces ensembles aient des formes générales identiques l'un à l'autre et qu'ils possèdent chacun au moins un axe de symétrie pour permettre l'insertion de l'un dans l'autre par une ouverture quelque appropiée réalisée dans l'ensemble jouant le rôle d'étui.

Il va du reste de soi que la présente invention n'a été décrite qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et que toute modification utile, au niveau des équivalences, pourra y être apportée sans sortir de son cadre.

15

\*

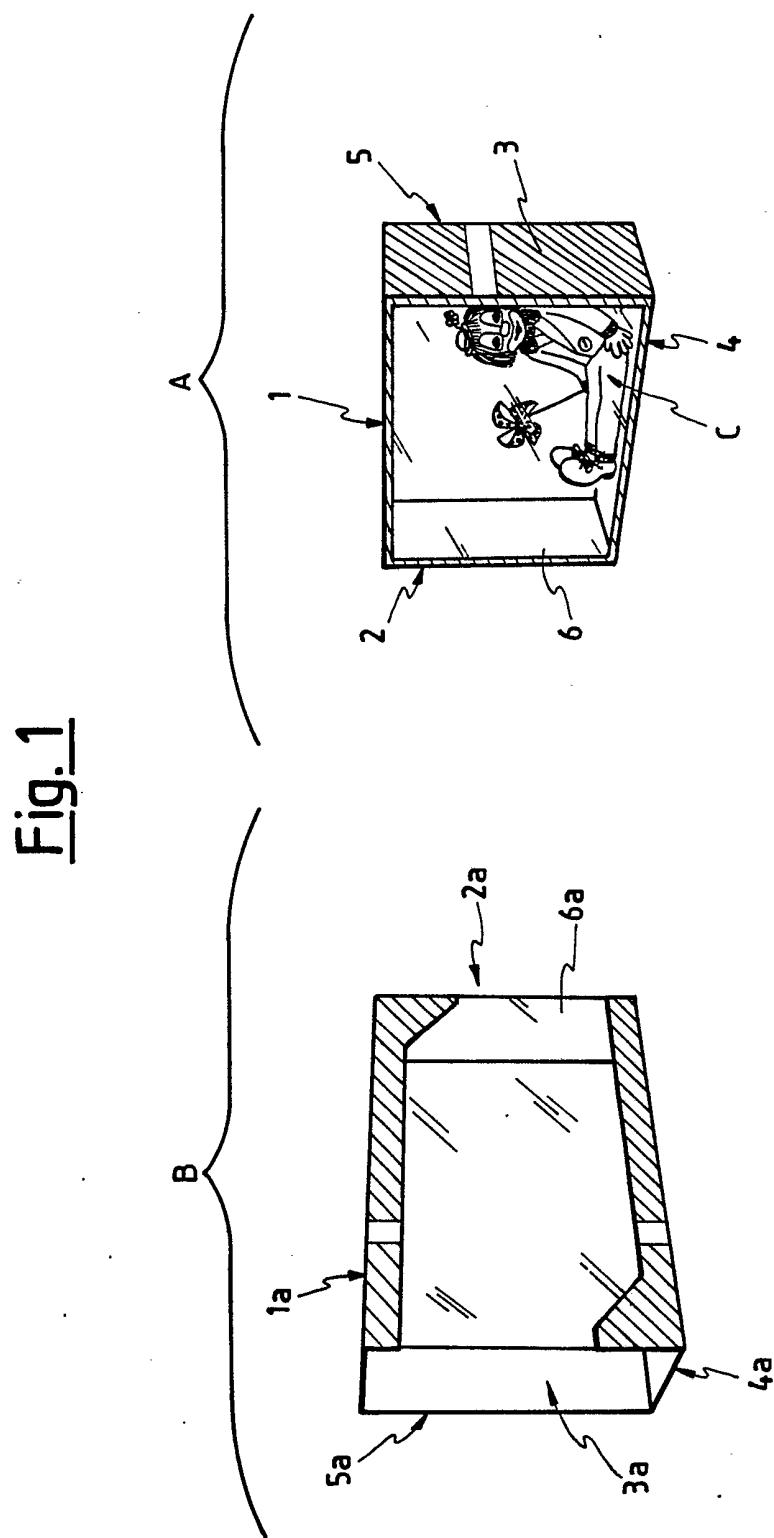
\* \*

REVENDICATIONS

1. Présentoir-emballage perfectionné essentiellement caractérisé par le fait qu'il comporte nécessairement deux ensembles distincts (A-B) mais appelés à coopérer entre eux, à savoir un premier ensemble (A) constitué par une boîte, un boîtier ou un coffret dont au moins une des faces (6) présentant la plus grande surface est transparente et un second (B) constitué par un étui conçu pour recouvrir ledit premier ensemble et comportant une face (6a) en un matériau transparent destiné à s'adapter sur ou à coïncider avec la face transparente de ce premier ensemble dans une position donnée et une face en un matériau non transparent plus résistant que celui constitutif de la face transparente, destiné dans une autre position donnée, à s'adapter sur ou à coïncider avec ladite face transparente du premier ensemble et protéger cette dernière, ce second ensemble comportant sur ses faces visibles tout motif décoratif ou signe distinctif approprié lui donnant l'aspect "d'un paquet" dit "paquet-cadeau".

2. Présentoir-emballage perfectionné selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'étui constituant le second ensemble (B) de l'emballage selon l'invention affecte la forme générale du premier ensemble (A) et il est conçu de manière qu'au moins une de ses faces présente une ouverture (2a, 3a) permettant l'insertion et/ou le coulisser de ce premier ensemble à l'intérieur de cet étui.

3. Présentoir-emballage perfectionné selon la revendication 1 et 2 caractérisé en ce que aussi bien le premier ensemble que le second, peuvent avoir toute forme compatible avec le fait que le second ensemble recouvre le premier et que ce dernier puisse s'y insérer dans deux positions différentes correspondant à une rotation de 180° autour d'un des deux axes principaux de symétrie (axe longitudinal ou axe transversal).



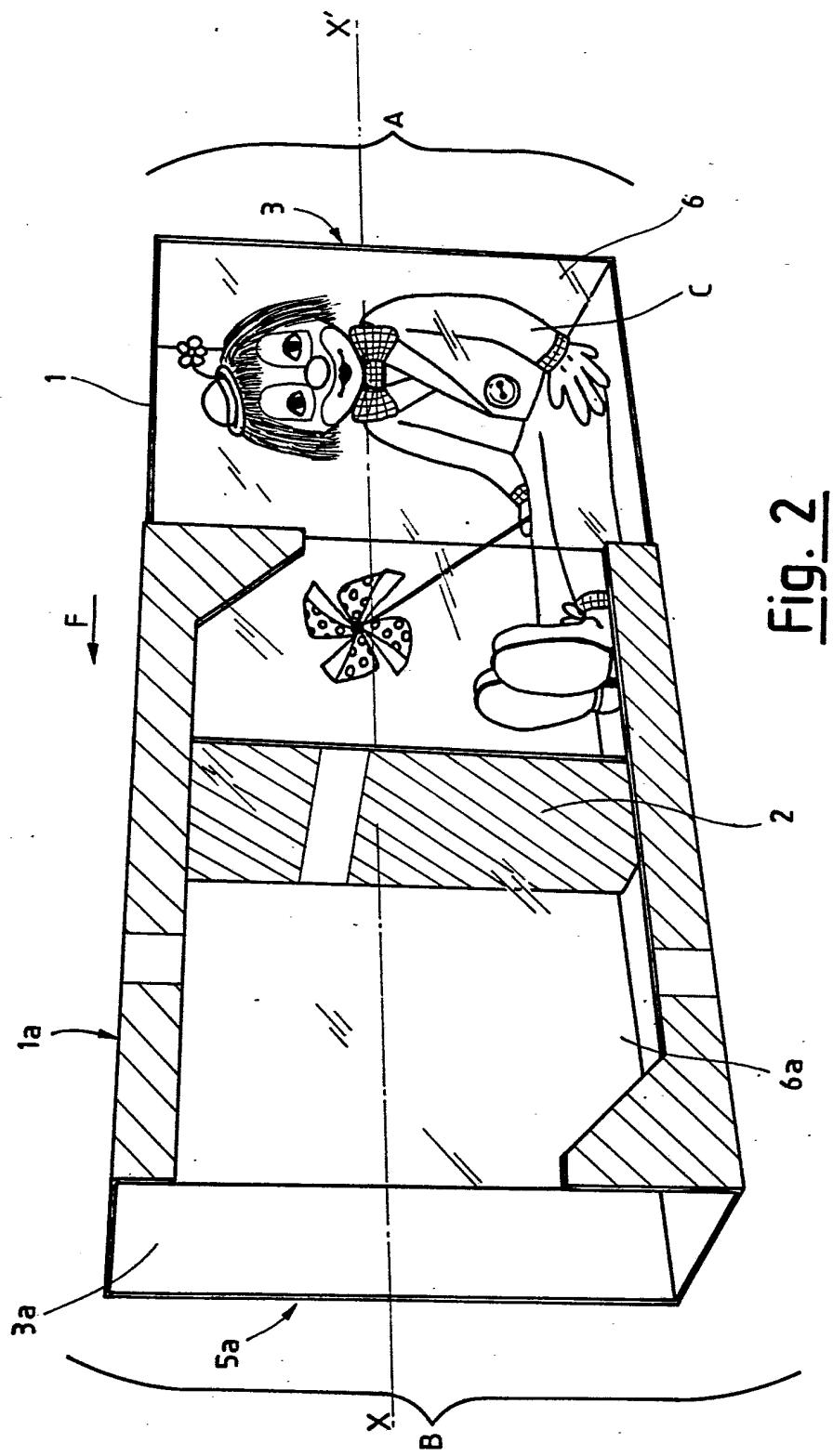


Fig. 2

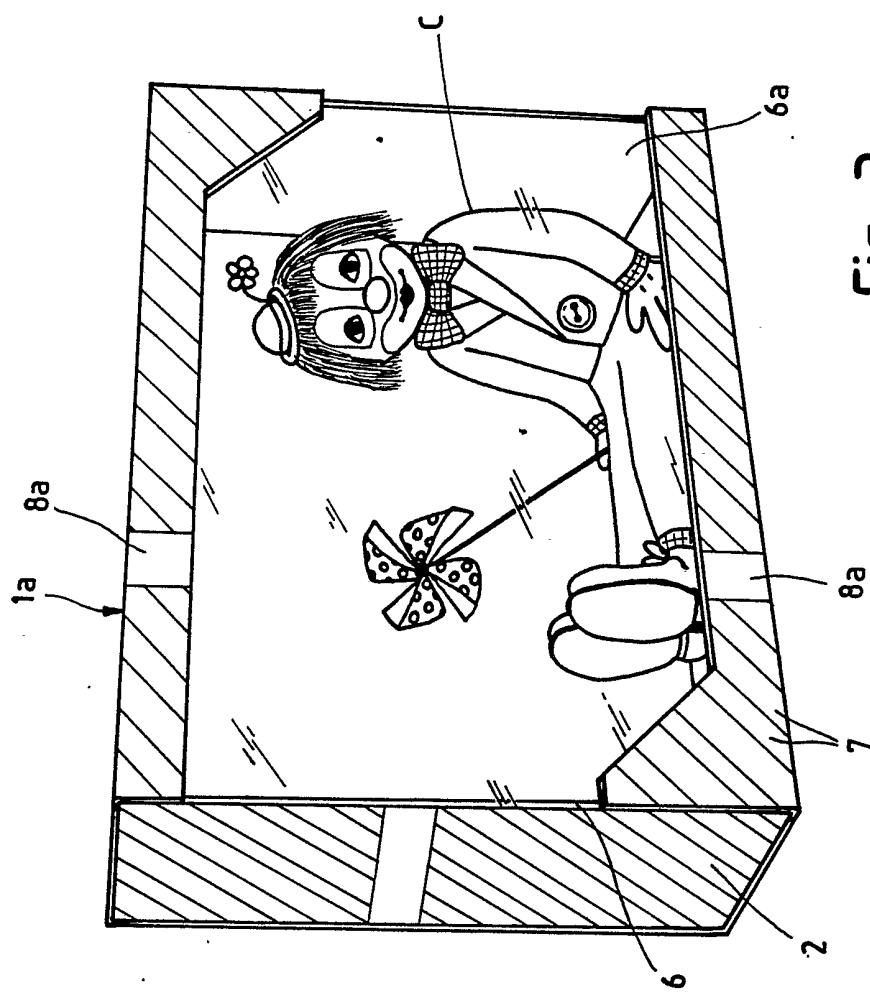


Fig. 3

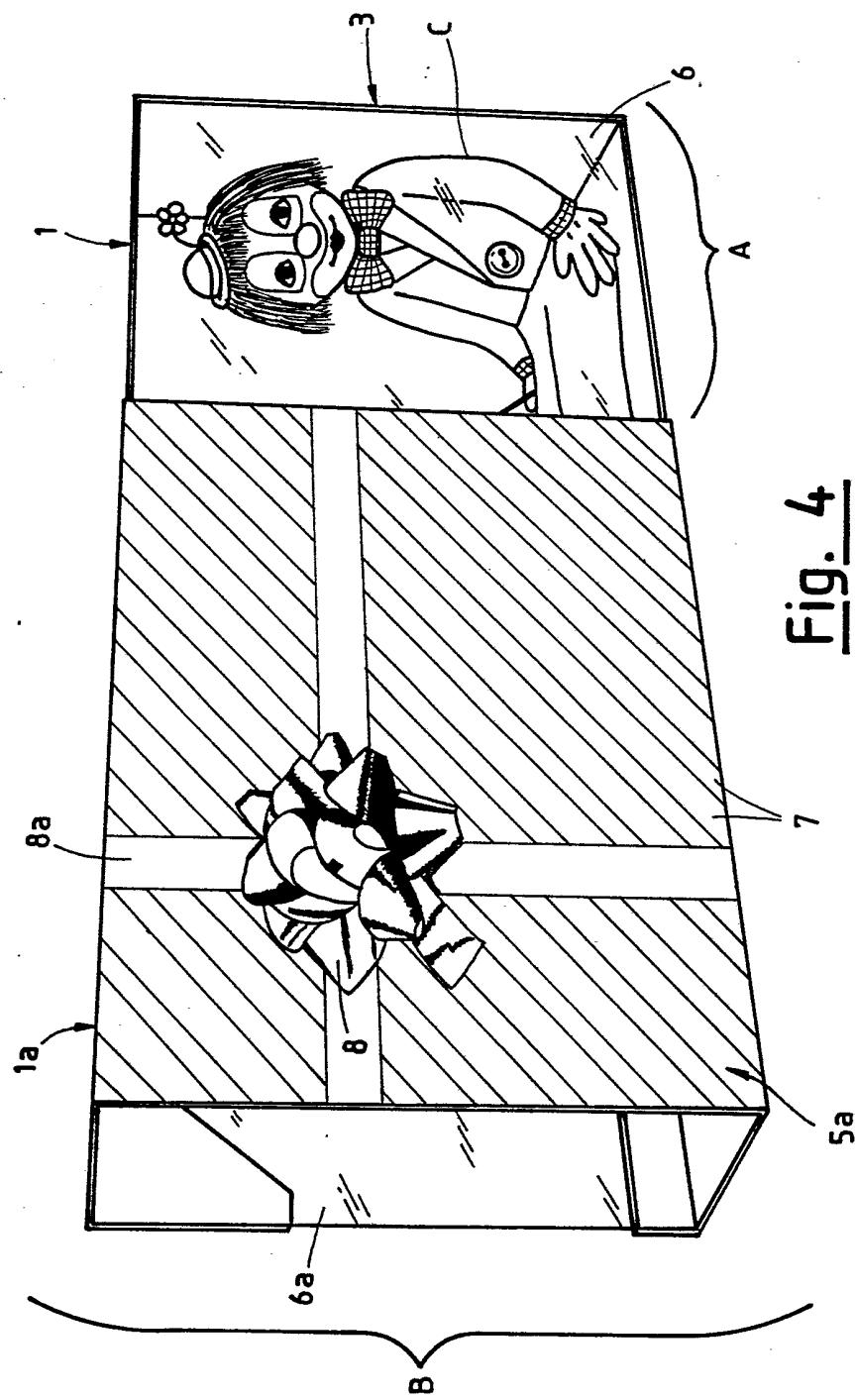
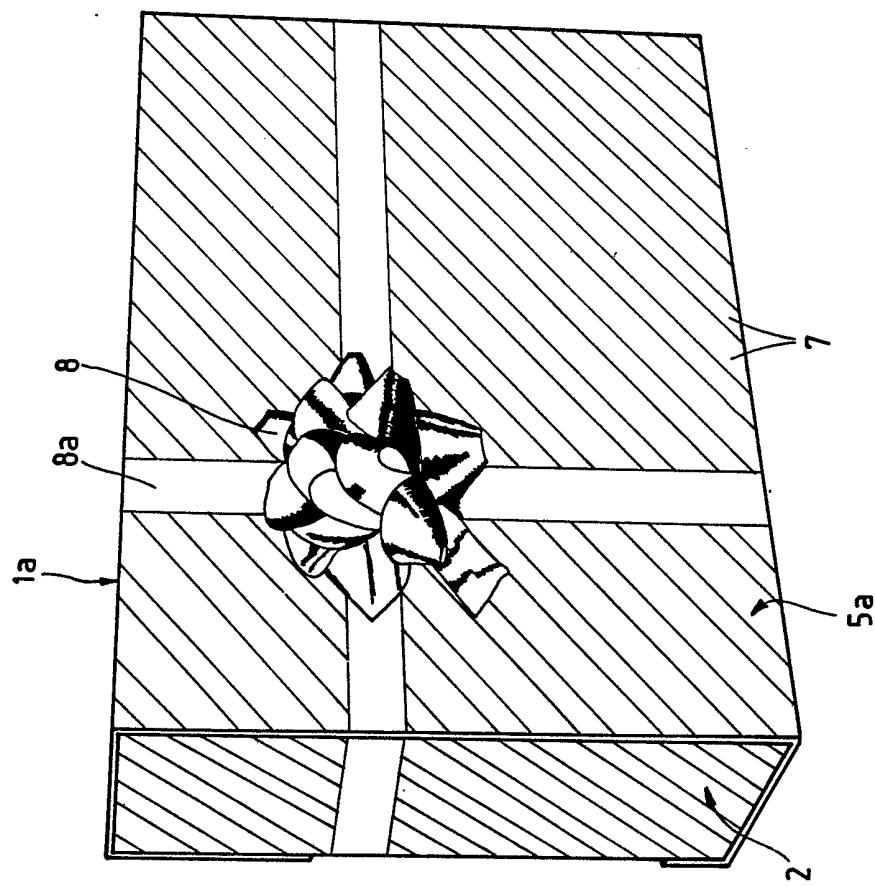


Fig. 5



2625726

6/6

Fig. 6

